

## Compte rendu de séance Séance du 3 juillet 2021

L'an 2021 le 29 mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, Maire.

**Présents** : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Elizabeth GROENEWEG, Gérard NAUDIN, Patrick LESSERTEUR

**Absents excusés** :

Jean-Pierre DIDIER a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Cindy PLANTEY donne pouvoir à Gérard NAUDIN

Didier FOUROT

**Absents** : Alain DOUBRE

**A été nommé secrétaire** : Philippe COLLET

**Date de la convocation** : 29/06/2021

**Date d'affichage** : 29/06/2021

### 1. Approbation du Compte rendu du conseil du 29 mai 2021

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 29 mai 2021*

### 2. Acquisition de parcelles avec bâtiments sur la commune

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) conforte la politique que la commune conduit depuis 2008, à savoir valorisation de notre village et plus particulièrement la valorisation et le développement de notre centre bourg. Nous alertons les propriétaires du centre bourg qui ont des maisons et des terrains à l'état d'abandon. Madame le Maire nous propose aujourd'hui un projet d'achat concernant la maison et les bâtiments du 29 le Bourg : parcelles 414, 413, 678 et 417. Le propriétaire est d'accord pour vendre à la commune. La toiture est en très mauvais état, les planchers également, l'habitation présente un risque de péril et se posent des problèmes d'insalubrité. La commune offre de racheter au prix du m<sup>2</sup> à construire soit 10 € sur Aillant actuellement. Les parcelles couvrent la surface de 1 734m<sup>2</sup>. Le prix de rachat proposé est de 17 340 €. La commune prend à sa charge la démolition et la remise en état du terrain.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles 414, 413, 678 et 417 et donne pouvoir à Madame Le maire pour signer les documents s'y rapportant.*

### 3. Manifestations de la commune

Le 13 juillet : Rendez-vous à la mairie à 21h30 pour l'allumage et remise des lampions puis à 22h00, une retraite aux flambeaux musicale à travers le village. Nous terminerons tous ensemble à l'étang communal où un feu d'artifice sera tiré.

Le 14 août : Dans le cadre des Estivales de Puisaye, samedi 14 août à 17h « récital en toutes saisons » Vivaldi et Piazzola au son de guitare et violon dans l'église d'Aillant sur Milleron.

A l'espace des Etangs le samedi 21 août à 20h30, concert de clôture.

Noël / samedi 18/12 : à réfléchir sur l'organisation du Noël des enfants, différentes possibilités s'offrent : tour de calèche dans le village, spectacle dans la salle des fêtes, remise des cadeaux avec goûter ou possibilité de voir avec le château de Le Bussière pour une journée offerte aux enfants dans le château au moment de Noël.

Repas des aînés : à prévoir au mois de janvier, possibilité de terminer cette journée avec les vœux du Maire.  
Lors du prochain conseil municipal prévu le 18 septembre à 10h, ces manifestations seront précisées.

## **Informations diverses**

### **1. Projet « Site Edeniale »**

*Actuellement 3 porteuses de projet sont intéressées par la zone dite « Site Edeniale ». Rappel de ce projet dans les comptes rendus du conseil municipal du 8 avril 2011 et du 3 janvier 2013 ainsi que dans la carte communale, premier document d'urbanisme de la commune approuvé le 7/02/2013.*

*Ce terrain section D 187 fera toujours partie des terrains constructibles dans le futur PLUIH à condition qu'il soit utilisé pour des maisons à destination de Seniors. Ce projet est à l'étude et la municipalité le suit avec un grand soin compte tenu que le projet global de ces 3 « porteuses » est plus vaste que la construction de ces maisons « Seniors » et va tout à fait dans le sens des projets de la municipalité = valorisation de la commune, en particulier du centre bourg en donnant de la vie, en créant du lien intergénérationnel, des emplois de services et en maintenant et développant notre dernier commerce.*

### **2. Avancement des travaux place de l'église**

*A la suite de la constitution du budget nécessaire pour la réalisation de ces travaux (fonds de la commune complétés par les dotations du Département et de la Sous-préfecture) et de la procédure de consultation, l'entreprise de maîtrise d'œuvre a été retenue.*

*La définition détaillée et le planning des travaux sont en cours par la maîtrise d'œuvre, en accord avec le conseil municipal, avant le lancement de l'appel d'offres permettant de choisir l'entreprise de BTP.*

### **3. Problème de l'école pour les enfants d'Aillant sur Milleron.**

*La commune a rencontré depuis 2008 de multiples problèmes liés au regroupement des écoles à Saint- Maurice sur Aveyron, en particulier au titre de la gestion et du véritable service rendu, malgré la qualité de l'enseignement donné.*

*Se faisant le porte-parole des membres du Conseil Municipal, Jean-Pierre Chapuis, 1<sup>er</sup> adjoint, déclare en séance que ce problème entraîne trop de discussions sans fin pour atteindre un niveau satisfaisant en ce qui concerne notamment la restauration et la sécurité des enfants. Tout ce qui est périscolaire pose question et il n'y a pas de véritable gestion (coût de l'école). Il considère que le moment est venu d'étudier la solution dotant les enfants de meilleures conditions, en affectant l'enseignement maternelle et primaire des enfants d'Aillant sur Milleron à Châtillon -Coligny en lieu et place de Saint Maurice sur Aveyron.*

*Cette solution présente en outre plusieurs avantages pour les parents, en particulier pour les services de garderie et les déplacements, une grande majorité d'entre eux travaillant en direction de Montargis, Nogent ou Gien. Les enfants d'Aillant qui prennent le bus scolaire ne rencontreraient aucun changement, le circuit serait immédiatement adapté en direction de Châtillon.*

### **4. Problèmes de l'étang**

*Du fait de sa conception et de sa réalisation, l'étang d'Aillant sur Milleron ne retient pas l'eau en quantité suffisante en été, mettant chaque année en question la survie des poissons. La baisse de niveau est partiellement compensée en période de pluie par le pompage dans le rû Des Philiberts, entraînant une dépense d'énergie et la mise en œuvre d'une pompe dont la maintenance est difficile à assurer.*

*Une quantité d'eau supplémentaire en période humide pourrait venir directement de quelques drainages et de la surface imperméabilisée du village d'artisans, permettant ainsi de bénéficier d'un niveau d'eau légèrement supérieur avant la*

*période sèche, sans utiliser de moyen de pompage coûteux. Malgré l'apport très modeste de cette solution, une réflexion sur sa mise en œuvre pourrait être envisagée, sachant qu'elle ne pourra jamais corriger le problème de conception.*

#### **5. Garderie périscolaire à Saint Maurice sur Aveyron**

*Un questionnaire a été mis dans les cahiers des enfants vendredi 2 juillet, pour sonder le besoin au non d'une garderie périscolaire les mercredis et les vacances scolaires. Dès la fin de l'année scolaire les réponses seront analysées ce qui amorcera la mise en place ou non d'une garderie périscolaire.*

#### **6. Pêche à l'étang communal**

*La pêche est gratuite, l'étang est empoissonné avec des carpes, des gardons, des écrevisses. Il n'y a pas de brochets. Ceux-ci risqueraient de manger les petits gardons et que ferait-on des brochets en période de sécheresse, comme l'ont été les 2 derniers étés.*

*Nous avons dû transporter des carpes à « la Fontaine » dite « Source du Milleron » pour les sauver.*

*Attention il est rappelé que cet endroit n'est pas un lieu de pêche autorisé pas plus que le Milleron près du Lavoir.*

#### **7. Intervention de la Présidente de l'Association Quatre pattes sous un toit »**

*Madame Valérie SADI, la Présidente de l'association « Quatre Pattes sous un toit », nous rappelle la loi concernant les animaux errants, les obligations pour toutes les communes comme la nôtre. Document joint. Madame La Présidente apporte également des précisions sur la fourrière animale. Lors du prochain conseil prévu le 18 septembre 2020 à 10h Madame Le Maire proposera ce point à l'ordre du jour et le conseil municipal statuera sur ces questions qui sont un vrai problème quotidien pour le Maire.*

*Prochain conseil municipal le 18 septembre à 10h.*

